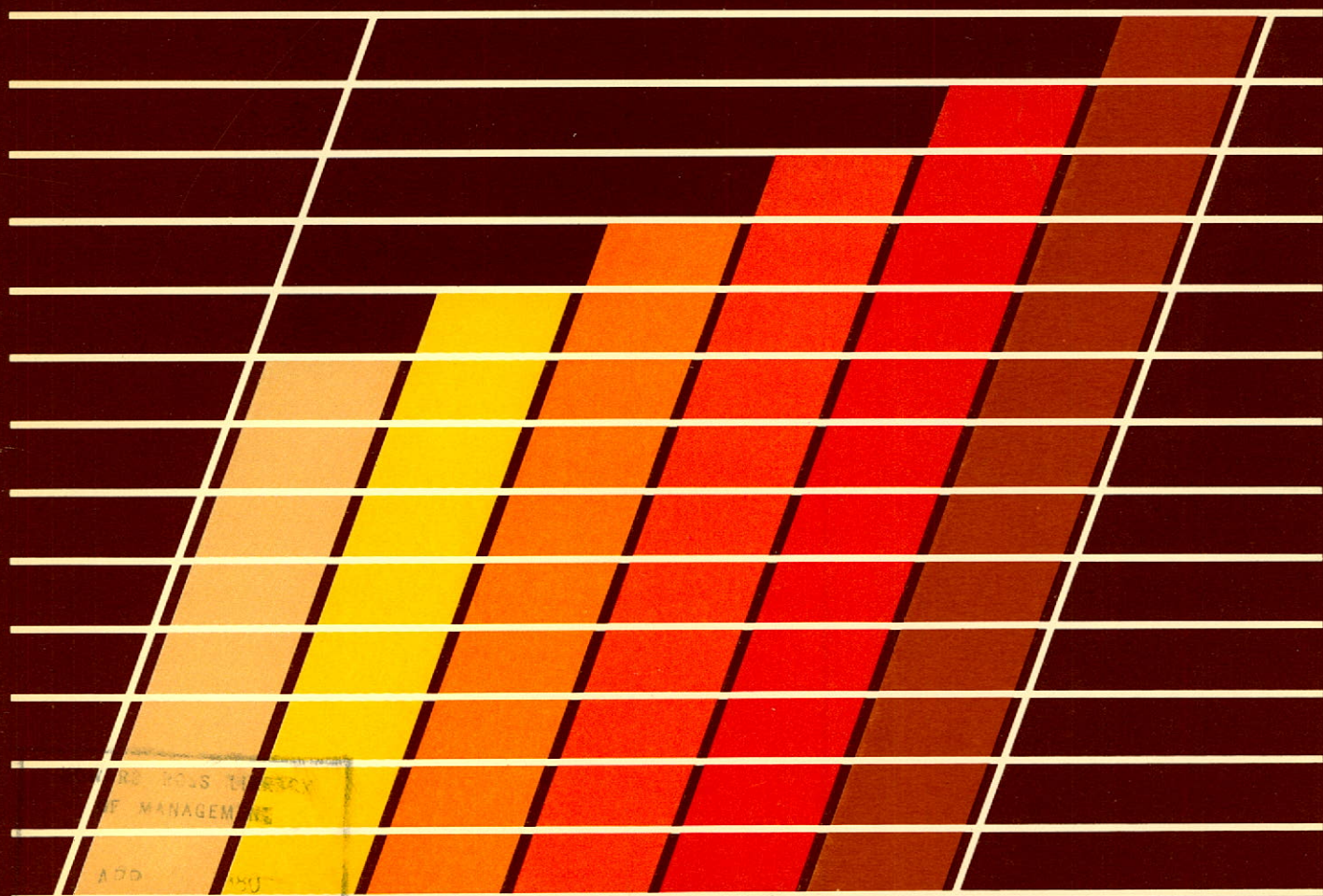


RAPPORT ANNUEL 1979



l'assurance-vie desjardins



une institution du mouvement des caisses populaires desjardins

# Points saillants

	1979	1978
Assurances en vigueur	12 771 345 513 \$	11 264 419 965 \$
Actif	385 008 932	324 546 725
Revenu	182 502 632	168 576 048
Prestations et rentes	85 387 023	73 629 762
Participations et ristournes	19 651 463	20 088 946
Taux de rendement net	9,58 %	9,46 %*

\*taux révisé

Le Conseil d'administration	3
Le message du président	5
La Direction	9
Le rapport du directeur général	9
Les services	13
Les résultats	14
Les bénéfices non répartis	15
L'évolution de la situation financière	15
Le bilan	16
Les notes complémentaires	18
Graphiques	21
La croissance	22
Les régimes supplémentaires de rentes de retraite	23
Une grande équipe	26

# 31<sup>e</sup> RAPPORT ANNUEL

RAPPORT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 1979




Pour cette tâche importante d'assurer un service socio-économique de qualité aux personnes, aux institutions et aux groupes, L'Assurance-Vie Desjardins s'est donné des structures qui mettent en valeur toutes ses ressources humaines et techniques. Elle constitue une grande équipe de plus en plus compétente et dynamique qui s'achemine vers l'accomplissement de ses objectifs.

**L'ASSURANCE-VIE DESJARDINS**

Une grande  
équipe



 Une grande  
équipe

# Le Conseil d'administration

Jean-Marie Ouellet  
Sainte-Foy  
président du conseil  
membre du Comité exécutif  
membre du Comité de placements

Oscar Mercure, c.a.  
Lévis  
président du Comité exécutif  
président du Comité de placements

Jean-Paul Bernier  
Granby  
1<sup>er</sup> vice-président  
membre du Comité exécutif  
membre du Comité de placements

Jacques de Billy, c.r.  
Québec  
2<sup>e</sup> vice-président  
membre du Comité exécutif

Pierre Blain, b. comm., c.i.a.  
Laval

Marcel Couture, c.a.  
Lucerne  
membre du Comité de placements  
président du Comité de vérification

Ernest Dauphinais, ingénieur  
Chicoutimi  
membre du Comité de vérification

Louis-Armand Desrochers, avocat  
Edmonton

Oliva Dugas  
Caplan  
membre du Comité de vérification

Albert Lajoie, b.a., l.s.a.  
Joliette  
membre du Comité de vérification

Gilles Lemelin  
Mercier

Yves Malo  
Montréal  
membre du Comité exécutif  
membre du Comité de placements

Raymond-Joseph Marcotte  
Régina

Gabriel Martin  
Asbestos

Lionel Ménard  
Senneterre

Marcel Nantel, médecin  
Lachine

Gérard Roussel  
Bic

Ferdinand Smith  
Drummondville  
membre du Comité de vérification



 Une grande  
équipe

## Le message du président

La conjoncture économique et sociale a continué de peser plus lourd en 1979 au Canada et au Québec sur les institutions financières. L'inflation, le chômage, les taux d'intérêt élevés, la valeur dépréciée du dollar, les négociations de contrats de travail, les grèves nombreuses dans les secteurs privés et publics et la menace de problèmes d'énergie ont créé et maintenu un climat de nervosité à tous les paliers de la société.

Malgré cette atmosphère d'incertitude et de tension, L'Assurance-Vie Desjardins a connu dans l'ensemble une autre bonne année grâce à la vigilance éclairée de ses administrateurs, à la fermeté de sa direction, à la collaboration des directeurs d'unités de gestion et des membres de leur personnel; grâce aussi à des objectifs de mieux en mieux définis, à des politiques de gestion de mieux en mieux intégrées et à une faculté d'adaptation aux changements rapides qui confrontent notre milieu.

Le Conseil d'administration a connu plusieurs changements en 1979. Rappelons la démission de Monsieur Victor Falardeau comme président du Conseil d'administration et le départ de Monsieur Armand Cadotte. Ils ont été remplacés par Messieurs Pierre Blain de Laval et Gilles Lemelin de Mercier. D'autre part, deux autres administrateurs ont démissionné durant l'année. Il s'agit de Monsieur Hilaire Béliveau de Sherbrooke qui siégeait au conseil depuis 1962 et du Docteur Maurice Demay de Régina qui y siégeait depuis 1964. Le Docteur Demay est décédé en septembre dernier. Ces deux administrateurs ont été remplacés en cours d'année par Monsieur Gabriel Martin d'Asbestos et Monsieur Raymond-Joseph Marcotte de Régina.

Je désire exprimer aux administrateurs dont la fonction a pris fin les remerciements de la compagnie pour la compétence, l'intérêt et le dévouement qu'ils ont apportés au conseil et je souhaite la plus cordiale bienvenue aux nouveaux administrateurs.

Signalons également que les membres du conseil ont élu les administrateurs suivants à divers postes: Monsieur Jean-Marie Ouellet, président du conseil; Monsieur Jean-Paul Bernier, 1<sup>er</sup> vice-président; Maître Jacques de Billy, 2<sup>e</sup> vice-président; Monsieur Albert Lajoie, au Comité de vérification; et Monsieur Yves Malo, au Comité exécutif et au Comité de placements. Enfin, le Conseil d'administration a augmenté de 18 à 19 le nombre de ses sièges pour que les Caisses d'Économie qui font maintenant partie du Mouvement Desjardins et qui, depuis de nombreuses années sont assurées par nos divers régimes d'assurance, puissent être représentées.

Permettez que mes premiers commentaires sur les résultats de l'année 1979 portent d'abord sur des réalisations d'ordre général plutôt que strictement financier.

En premier lieu, il convient de rappeler que le secteur de l'assurance-vie individuelle a atteint en cours d'année son premier milliard d'assurances en vigueur.

C'est un événement important, car non seulement cela représente-t-il une performance remarquable, mais cela met en lumière le rôle éminent social et économique de l'assurance-vie pour nos 80 000 assurés et leur famille. Pour la compagnie, cela représente un apport de primes de plus de 13 000 000 \$ par année et une participation substantielle et croissante à son actif. Un tel événement méritait d'être souligné d'une façon spéciale et au mois d'août, une fête imposante réunissait plusieurs artisans de ce succès des 30 premières années de L'Assurance-Vie Desjardins.

Cet événement a permis de mettre en valeur le rôle primordial de nos assureurs-vie qui, par les services qu'ils offrent, contribuent à pourvoir la population que nous desservons de la protection dont elle a besoin. L'atteinte de ce premier milliard d'assurance-vie individuelle met aussi en lumière un aspect important de L'Assurance-Vie Desjardins qu'on est porté à sous-estimer quelquefois même au sein du Mouvement Desjardins. S'il est vrai que L'Assurance-Vie Desjardins a été fondée dans le but de rendre des services aux caisses d'épargne et de crédit et à leurs membres, il ne faut pas oublier que ces mêmes membres ont aussi des besoins personnels de protection. Ainsi, l'équipe de nos assureurs-vie, en s'employant à les satisfaire professionnellement, participe à la réalisation des objectifs du Mouvement Desjardins et en fait d'authentiques propagandistes.

En ce qui regarde les services spécifiques que L'Assurance-Vie Desjardins est appelée à rendre aux caisses d'épargne et de crédit et aux institutions du Mouvement Desjardins, deux événements importants ont marqué l'année 1979.

En premier lieu, il y a eu l'implantation du nouveau régime de rentes du Mouvement Desjardins. Tel que prévu au cours de l'année 1978, le nouveau régime de rentes est entré en vigueur en 1979. En sa qualité de gestionnaire administratif et actuariel, L'Assurance-Vie Desjardins a procédé à l'implantation du régime en collaboration avec la Confédération des Caisses populaires et d'Économie Desjardins du Québec et les unions régionales et les institutions.

On se souviendra que L'Assurance-Vie Desjardins est aussi gestionnaire des placements du régime de rentes et

qu'en ce qui regarde les nouveaux placements, trois institutions du Mouvement Desjardins, habilitées à gérer des régimes de rentes, La Sauvegarde Compagnie d'assurance sur la vie, la Fiducie du Québec et L'Assurance-Vie Desjardins, se partagent maintenant cette responsabilité.

L'Assurance-Vie Desjardins est consciente que le Régime de rentes du Mouvement Desjardins ne répond pas du premier coup à toutes les attentes, mais tous seront unanimes, croyons-nous, pour admettre que le nouveau régime représente une étape importante dans le cheminement que le Mouvement Desjardins a entrepris pour améliorer les conditions de la mise à la retraite de ses employés. Il y a lieu de penser que les changements survenus dans le passé sur ce sujet ayant toujours été positifs, ceux de l'avenir le seront également.

Enfin, on peut dire que la phase d'adhésion au nouveau régime est maintenant terminée et qu'elle s'est déroulée sans problème majeur.

En deuxième lieu, il y a eu des modifications au régime d'assurance-prêt, vie et invalidité. Je vous rappelle les grandes lignes de ces modifications.

Le 1<sup>er</sup> avril 1979, de nouveaux taux de primes ont été mis en vigueur. Depuis le mois de septembre 1979, les membres des caisses d'épargne et de crédit ont maintenant la possibilité de refuser d'assurer leurs emprunts si le contrat entre leur caisse et L'Assurance-Vie Desjardins le prévoit. En outre, les époux copropriétaires peuvent bénéficier d'une assurance conjointe sur leur emprunt hypothécaire. Les emprunts d'un membre peuvent être assurés jusqu'à concurrence de 75 000 \$. Enfin, une garantie de remboursement d'emprunt en cas d'invalidité totale est offerte aux emprunteurs hypothécaires.

C'est à la suite de consultations auprès des caisses et de recherches intensives que ces modifications ont été apportées à la demande des unions régionales et de la Confédération des Caisses populaires et d'Économie Desjardins du Québec.

Au cours de 1979, nous avons voulu donner une attention particulière au secteur des assurances et rentes collectives, c'est-à-dire des groupes autres que ceux des caisses populaires. Le ralentissement que nous avons connu en 1978 nous a incités d'abord à réviser en profondeur notre orientation marketing. Nos nouvelles politiques et stratégies quant aux tarifs, au service des prestations et au réseau de distribution n'ont pas encore produit tous leurs effets, mais déjà les derniers mois de 1979 indiquent que nous sommes dans la bonne voie et montrent un rebondissement dans ce secteur.

De plus, nous avons créé une unité de travail dont le mandat consiste à doter L'Assurance-Vie Desjardins d'un système informatique intégré de gestion en assurances collectives. L'objectif que nous voulons atteindre est de nous procurer un outil nous permettant d'étendre notre marché et de maintenir au plus bas niveau le coût de développement et d'opération des assurances collectives comprenant, cela va de soi, nos contrats avec les caisses d'épargne et de crédit.

Évidemment, cette initiative ne représente pas une réponse à toutes les difficultés inhérentes à ce secteur, notamment la distribution ou la vente de nos produits, mais elle devrait nous permettre une fois l'implantation terminée, de bénéficier d'un système sophistiqué et d'avant-garde correspondant étroitement aux besoins des usagers et de rendre possible l'élaboration et la gestion de projets de grande taille.

L'année 1979 marque également la fin de la partie la plus importante de notre restructuration. Ce travail ne veut pas nécessairement dire que les nouvelles structures deviennent immuables et définitives. Cependant, nous avons la certitude d'avoir réussi à mettre en place un organigramme qui correspond à nos objectifs, à nos besoins et qui se veut à la fois efficace et motivateur. Je tiens à souligner le travail inestimable du Comité de la micro-structure et à remercier de leur persévérante collaboration les personnes qui en sont membres.

Dans le but de rendre encore plus efficace l'activité de notre personnel en lui donnant une équipe de gestion davantage éclairée et préparée à son rôle de direction, tous les cadres de l'entreprise ont suivi des cours de management. Ces cours d'une durée d'une semaine ouvrable ont été préparés et donnés par une équipe du Service du personnel.

Nous avons déjà, dans le passé, fait des efforts en ce sens, mais le renouvellement des cadres, nos nouvelles structures et notre politique de perfectionnement du personnel nous dictaient cette nouvelle initiative.

L'Assurance-Vie Desjardins, selon sa tradition, a continué de démontrer son esprit d'appartenance au Mouvement Desjardins et à la grande famille du mouvement coopératif. Nous nous contenterons de ne signaler que quelques aspects de cette participation en 1979:

- À la Société d'investissement Desjardins (S.I.D.), une participation accrue qui portera notre investissement sur une période de cinq ans à 1 366 161 \$;
- À la Coopérative Fédérée, un nouvel apport de capital de 100 300 \$;
- Collaboration à la Société de développement coopératif et souscription;
- Participation active au Sommet économique de Montebello; notre présence

non seulement contribuait à la participation du Mouvement Desjardins, mais faisait ressortir quelle importance on devait accorder à l'assurance-vie dans l'orientation de l'économie québécoise;

- Contribution aux grandes campagnes publicitaires du Mouvement Desjardins;
- Participation au financement par emprunt hypothécaire de la Confédération des Caisses populaires et d'Économie Desjardins du Québec pour la construction de son nouveau siège social;
- Contribution à la Fondation Girardin-Vaillancourt;
- Sur le plan de la coopération internationale, participation importante aux activités de la Fédération internationale des coopératives d'assurance.

Consciente du rôle qu'elle doit jouer comme institution intégrée à son milieu, L'Assurance-Vie Desjardins a essayé, le plus judicieusement possible, d'aider financièrement et autrement les institutions, organismes, mouvements et sociétés qui ont sollicité son appui. Je ne voudrais qu'en mentionner quelques-uns: la Fondation de l'Université du Québec à Rimouski, pour son développement et l'avancement de l'enseignement et de la recherche; la Fondation des diplômés des Hautes Études Commerciales; le Patro Roc-Amadour; l'Association de Québec des déficients mentaux et Centraide.

Comme notre directeur général, Monsieur René Massicotte, doit commenter en détail nos résultats financiers pour l'année 1979, je me contenterai d'attirer votre attention sur quelques points seulement de notre situation financière. Notre revenu total a atteint en 1979, 182 502 632 \$. Notre revenu en primes et cotisations de toutes sortes s'est chiffré à 146 963 351 \$. L'actif a atteint 385 008 932 \$, soit une augmentation de 19 %. Enfin, le total des assurances en vigueur à la fin de 1979 se situait à 12 771 345 513 \$, ce qui constitue 1 506 925 548 \$ de plus qu'en 1978 et une augmentation de 13 %.

Je suis particulièrement fier de ces résultats qui consolident et améliorent le rang que L'Assurance-Vie Desjardins occupe parmi les compagnies d'assurance-vie: la première quant à l'assurance-vie en vigueur au Québec, la deuxième quant aux primes directes perçues au Québec et la dixième parmi les compagnies canadiennes quant au montant d'assurance-vie en vigueur au Canada.

En assurances et rentes individuelles, nous avons maintenu notre politique de croissance verticale tout en conservant un volume de primes et de nouvelles affaires mises en vigueur à un excellent niveau et cela, en dépit du fait qu'en cette période où le chômage est très élevé, l'embauche d'assureurs-vie de calibre est devenue difficile, non seule-

ment pour L'Assurance-Vie Desjardins, mais également pour l'industrie de l'assurance-vie en général. Enfin, nous avons atteint notre objectif d'augmentation du montant de primes et d'assurance par police, soit 17,9 % pour les primes et 25 % pour le montant d'assurance.

Nous avons assisté au cours de 1979, contre toute prévision, à une montée spectaculaire des taux d'intérêt. Évidemment, ce phénomène relié à d'autres réalités socio-économiques a modifié largement la portée de nos politiques de placement. Entre autres résultats, la hausse éfrénée des taux d'intérêt a produit deux effets normaux et prévisibles dans la circonstance, soit de faire baisser la valeur de nos placements et de hausser leur rendement.

Dans la présentation du bilan, on remarquera comment se sont répartis les pourcentages de l'actif des fonds généraux pour les trois principaux portefeuilles, à savoir celui des obligations qui est passé de 41,4 % à 43,4 %, celui des actions de 8,5 % à 9,6 %, tandis que celui des prêts hypothécaires a diminué de 34,9 % à 32,4 %. La hausse des taux d'intérêt a nécessairement entraîné des résultats déplorables pour notre portefeuille d'obligations dont la valeur marchande s'est dépréciée de plus de 10 %. Seul le revenu d'intérêt nous a permis d'avoir une performance positive.

Par ailleurs, notre portefeuille d'actions a été favorisé par une performance inégalée des indices boursiers. Une forte concentration dans des titres reliés aux ressources naturelles s'est révélée très rentable et nos résultats à ce chapitre, comparés à ceux des autres compagnies d'assurance-vie, se sont maintenus au même niveau qu'en 1978 ou se sont améliorés.

Enfin, sur le plan des placements hypothécaires, nos taux ont connu un nombre record d'ajustements en cours d'année, neuf pour être précis, ce qui démontre bien la fluctuation de ce marché. La hausse phénoménale des taux d'intérêt sur hypothèque a forcément ralenti la demande dans ce secteur ce qui explique en partie la modification du pourcentage des prêts hypothécaires dans notre actif des fonds généraux.

Que nous réserve l'année 1980 au plan financier? Les éco-indicateurs les plus réalistes prévoient pour le Canada une croissance réelle d'environ 1,5 %, une inflation qui se situerait à environ 10,5 % et un taux de chômage de 7,7 %. Les constantes les plus retenues veulent que nous connaissions une période prolongée de croissance lente ou nulle de l'économie canadienne ainsi que des taux élevés et soutenus d'inflation. Nous serons donc appelés à vivre une année 1980 qu'il est assez difficile de cerner.

L'année 1979 a été, en somme, une année marquée d'excellents résultats



quant à notre rentabilité malgré un environnement mouvant sous de nombreux aspects. Cette amélioration s'est surtout fait sentir dans le secteur des assurances et rentes individuelles et collectives, alors que l'expérience s'est détériorée quelque peu dans le secteur des assurances des caisses d'épargne et de crédit.

Ce 31<sup>e</sup> rapport d'exercice marque donc la fin d'une décennie; déjà nous sommes entrés dans celle des années 80. Le monde de l'assurance-vie est inséparable de la société et de ses problèmes; il s'y confond en étant plus que sensible aux coups et contrecoups du milieu. Chacun peut dès lors évaluer que les années 80 ne seront pas de tout repos. Malgré tout, nous envisageons et abordons la prochaine décennie avec optimisme pour plusieurs raisons dont l'évolution démographique qui sera favorable au monde de l'assurance-vie. En effet, les classes d'âge assurable connaîtront leurs meilleures augmentations quant à leur nombre relatif durant cette période.

Vous aurez remarqué que ce rapport d'exercice fait état de la grande équipe de L'Assurance-Vie Desjardins. Nous avons voulu par là illustrer sans équivoque que L'Assurance-Vie Desjardins pour faire face avec succès aux défis des années 80, peut compter de plus en plus sur l'esprit, la détermination et la cohésion d'une grande équipe. C'est cette unité de pensée et d'action qui nous permettra de prendre une part encore plus grande du marché, d'atteindre une meilleure rentabilité et de rendre encore de meilleurs services.

Mon dernier mot en est un de remerciements à toutes les personnes de cette grande équipe; mes collègues du Conseil d'administration, le directeur général et les directeurs de direction, les directeurs de service, tous les cadres, les assureurs-vie et les directeurs d'agence, les techniciens et professionnels, les conseillers en assurances collectives, les représentants auprès des caisses et tous les employés quelle que soit leur fonction. Toutes ces personnes et moi-même avons la certitude que L'Assurance-Vie Desjardins relèvera avec succès les défis des années 80.

*Le président,*

*Oscar Mercure*



 Une grande  
équipe

# La Direction

## Présidence

Oscar Mercure, c.a.

## Direction générale

René Massicotte, f.s.a., f.i.c.a.

## Ressources humaines et techniques

Jean-Claude Beaulieu, c.r.i., f.l.m.i.  
directeur général adjoint

## Assurances aux caisses

Camille Fortier, f.s.a., f.i.c.a.  
directeur général adjoint

## Assurances et rentes individuelles et collectives

Louis-R. Labrecque, f.s.a., f.i.c.a.  
directeur général adjoint

## Finances, Actuariat et Contrôle

Edmond Pelchat, c.a.  
directeur général adjoint

## Secrétariat général

Michel Saint-Cyr, m.s.s.  
secrétaire général

## Services juridiques

Gaétan Cantin, avocat  
directeur

# Le rapport du directeur général

C'est dans un état d'esprit d'adaptation que nous avons abordé l'année 1979. Il y a d'abord eu les changements considérables que nous avons apportés aux services offerts aux caisses d'épargne et de crédit. Nos réflexions sur notre approche du marché des assurances collectives ont entraîné la création de nouveaux produits, l'ajustement ou l'extension de notre réseau de distribution, une nouvelle politique de prix et de services. Au milieu de tous ces changements, nous devons tenir compte d'un facteur très important: l'inflation qui a des effets marqués sur nos frais d'exploitation.

Aussi, nous sommes-nous fixés un objectif précis: ralentir et éventuellement arrêter l'augmentation de nos coûts unitaires pour nous permettre de mieux faire face à la concurrence et de continuer à offrir à notre clientèle des produits au meilleur coût possible. Cet objectif n'est pas nouveau; nous avons voulu en 1979 lui donner une intensité nouvelle. La principale mesure que nous avons prise a été de limiter l'embauche du personnel au strict nécessaire et d'utiliser au maximum nos ressources humaines en améliorant nos méthodes administratives. Jointe à d'autres mesures et à nos efforts du côté marketing, cette approche devrait nous permettre de réaliser notre objectif.

Cette orientation nous a placés en face d'un dilemme social, mais nous avons réussi à conserver tout notre personnel en inventant des moyens appropriés pouvant s'intégrer à nos politiques établies. Il me plaît de souligner que notre objectif et les moyens utilisés pour l'atteindre, ont été non seulement acceptés par tout notre personnel, mais sont responsables d'une nouvelle motivation de notre grande équipe.

Voyons maintenant ce que cet esprit d'adaptation au changement a apporté en termes de résultats.

## Résultats d'exploitation Revenu

Notre revenu total a atteint en 1979, 182 502 632 \$, soit une augmentation de 8 % par rapport à l'année 1978. Ce revenu comprend celui de nos fonds généraux et de nos fonds séparés.

Les primes et cotisations constituent la principale source de revenu du chapitre des fonds généraux. Elles totalisent 134 245 933 \$ et se répartissent comme suit:

Assurance-vie et rentes individuelles	27 588 452 \$
Assurance-vie et rentes collectives	13 732 183 \$
Assurance-prêt (vie et invalidité)	61 486 958 \$
Assurance-épargne et capital social	11 037 113 \$
Assurance accident-maladie et invalidité	20 401 277 \$.

En assurance-vie et rentes individuelles, les primes et cotisations ont progressé de 7 %. La progression des cotisations a été plus faible qu'en 1978, car nous avons accordé une certaine priorité à la vente d'assurance. En

assurance-vie et rentes collectives, l'exercice 1978 montrait une diminution de primes et de cotisations de 30 % alors qu'en 1979 nous avons connu un revirement de situation avec une augmentation de 29 % principalement attribuable à des rentes de règlement.

L'augmentation des primes en assurance-prêt, vie et invalidité, a été moins élevée qu'en 1978, passant de 24 % à 10 %. La diminution des taux de prime commencerait donc à se faire sentir. Au poste de l'assurance-vie, épargne et capital social, on note une diminution des primes de 10 %. Cette performance représente à peu près celle que nous avions prévue puisque le taux de prime a subi une diminution de 17 % en cours d'année. Enfin, en assurance accident-maladie et invalidité, l'augmentation des primes a été légèrement meilleure que l'an passé et s'établit à 8 %.

Les autres sources de revenu des fonds généraux, soit les intérêts, dividendes, loyers et gains nets en capital, compte tenu des dépenses relatives aux placements, ont atteint 21 841 520 \$, soit 21 % de plus qu'en 1978. Notre taux de rendement net s'établit à 9,58 %, taux qui se situe parmi les plus élevés des grandes entreprises d'assurance-vie.

Quant au revenu au titre des fonds séparés, il se chiffre à 24 093 607 \$ par rapport à 25 367 983 \$ à la fin de 1978, ce qui constitue une diminution de 5 %. Ce revenu provient des sources suivantes: cotisations, 12 717 384 \$; intérêts et dividendes, 9 158 181 \$; gains nets en capital et autres, 2 218 042 \$. La diminution du revenu des fonds séparés provient du partage des nouvelles cotisations du Régime de rentes du Mouvement Desjardins, avec La Sauvegarde Compagnie d'assurance sur la vie et la Fiducie du Québec.

## Utilisation du revenu

Les prestations et rentes versées à nos assurés ou à leurs bénéficiaires représentent 84 975 817 \$, soit une augmentation de 17 %. Ces prestations et rentes se répartissent de la façon suivante:

Assurance-vie et rentes individuelles	10 587 893 \$
Assurance-vie et rentes collectives	10 810 003 \$
Assurance-prêt (vie et invalidité)	39 850 628 \$
Assurance-épargne et capital social	6 875 112 \$
Assurance accident-maladie et invalidité	16 852 181 \$.

Il conviendrait de souligner ici que notre expérience en assurance-vie et rentes individuelles en 1979 a été moins bonne que celles des deux années précédentes qui avaient été excellentes. Quant à notre expérience en assurance accident-maladie et invalidité, elle a été meilleure.

La provision mathématique a absorbé 24 968 426 \$. Cette augmentation est moindre que celle de l'an dernier, principalement en raison de l'élimination graduelle du fonds de dépôt des régimes supplémentaires de rentes de retraite et de périodes d'invalidité moins longues en assurance-prêt.

Nos frais d'exploitation ont atteint 15 406 083 \$, soit une augmentation de 14 %, le même pourcentage qu'en 1978.

Il y a donc lieu de nous réjouir de cette performance qui illustre bien les efforts de l'équipe pour comprimer ces frais à un niveau fort acceptable compte tenu des contingences.

Les autres frais imputables aux fonds généraux se composent des intérêts sur dépôts, des taxes sur primes et des taxes diverses pour un montant de 3 602 305 \$ ainsi que des commissions aux assureurs-vie pour 3 434 301 \$. Le total de ces frais, 7 036 606 \$, représente une augmentation de 2 % par rapport à 1978.

Le revenu au titre des fonds séparés de placement pour les régimes supplémentaires de rentes de retraite a été utilisé, pour sa part, de la façon suivante:

Prestations et rentes	411 206 \$
Frais de gestion versés aux fonds généraux et à des conseillers	1 460 298 \$
Augmentation des exigibilités en vertu des régimes supplémentaires de rentes de retraite	22 963 190 \$

### Bénéfice d'exploitation

Nous avons donc utilisé en 1979 à même notre revenu, 157 221 626 \$. En rapprochant ce montant de notre revenu total de 182 502 632 \$, il nous reste un bénéfice brut de 25 281 006 \$. De ce bénéfice brut il faut, bien sûr, déduire les participations et les ristournes, les intérêts attribués au Fonds de réserve ainsi que l'impôt sur le revenu.

Les participations et les ristournes approuvées par le Conseil d'administration totalisent 19 651 463 \$, soit une diminution de 2 % par rapport à l'exercice précédent. Elles se répartissent comme suit:

Assurance-vie et rentes individuelles	1 419 506 \$
Assurance-vie et rentes collectives	633 032 \$
Assurance-prêt (vie et invalidité)	13 039 153 \$
Assurance-épargne et capital social	4 307 243 \$
Assurance accident-maladie et invalidité	252 529 \$

Il m'est particulièrement agréable d'annoncer qu'en assurances prêt, épargne et capital social, nous utiliserons la formule de ristourne des dernières années. En assurance-épargne et capital social, il n'y aura pas d'ajustement pour tenir compte de la ristourne spéciale versée l'année dernière. En assurance-prêt, vie et invalidité, nous devons tenir compte de la période où l'assurance était obligatoire.

En outre, la prime mensuelle de l'assurance-épargne et capital social sera réduite le 1<sup>er</sup> avril 1980 à 4 ¢ par 100 \$ d'assurance. Quant à l'assurance-vie des administrateurs, nous verserons une ristourne de 20 % des primes de 1979. Le 1<sup>er</sup> juin 1980, la prime annuelle de cette assurance sera réduite de 13 \$ à 12 \$ par 1 000 \$ d'assurance. En assurance-vie individuelle, nous avons enlevé en grande partie les restrictions de 1978 et 1979, ce qui se traduit par une augmentation de 10 % des participations.

Enfin, les intérêts attribués au Fonds de réserve sont de 34 271 \$ et l'impôt sur le revenu se chiffre à 1 144 162 \$. Après ces déductions, le bénéfice net de l'exercice s'établit à 4 451 110 \$, une

augmentation de 43 % due à nos meilleurs résultats en assurances et rentes individuelles et collectives.

### Bénéfices non répartis

Le 1<sup>er</sup> janvier 1979, le solde des bénéfices non répartis atteignait 19 755 379 \$. Ce solde a été redressé à 20 487 079 \$ en raison de la modification de certaines réserves en assurances et rentes individuelles et collectives.

À ce solde redressé, il faut ajouter notre bénéfice net d'exercice, soit 4 451 110 \$, dont 401 072 \$ ont été affectés aux réserves requises par les lois et règlements qui nous régissent. Quant à la réserve pour fluctuation de la valeur marchande des placements, il n'a pas été nécessaire de l'augmenter. En effet, les nouvelles exigences du Département des assurances du Canada sont beaucoup moins sévères et nous mettent à l'abri des fluctuations soudaines de la valeur marchande de nos placements.

En résumé, en fin d'exercice, nous avons 12 238 882 \$ en bénéfices affectés et 12 699 307 \$ en bénéfices non affectés, pour un total de bénéfices non répartis de 24 938 189 \$.

Le rapport entre les bénéfices non répartis et l'actif de nos fonds généraux s'établit maintenant à 9,13 %. Depuis quelques années, il avait diminué à moins de 9 %. Nous sommes donc heureux de cette augmentation qui nous replace dans la moyenne des sociétés canadiennes d'assurance-vie.

### Bilan Actif

L'actif des fonds généraux comporte d'abord les obligations et débetures pour un montant de 118 575 382 \$, soit une augmentation de 21 %, les actions et parts sociales pour 26 143 482 \$, une augmentation de 31 %, puis les prêts hypothécaires qui atteignent 88 629 996 \$ et qui ont progressé de 8 %. Ces trois postes sont naturellement les plus importants de l'actif des fonds généraux puisqu'ils totalisent 233 348 860 \$ et en représentent à eux seuls 85 %. Les postes suivants complètent l'actif des fonds généraux:

les avances sur polices	5 049 214 \$
les immeubles et terrains (dont ceux du siège social)	11 801 957 \$
le mobilier et l'équipement	1 592 620 \$
une convention de vente de titres	351 864 \$
les certificats de dépôts garantis	300 000 \$
l'encaisse	309 514 \$
les primes à recevoir	14 374 372 \$
le revenu couru de placement	3 841 942 \$
enfin, les autres éléments à court terme	2 167 499 \$

L'augmentation substantielle au poste Immeubles et terrains est attribuable à la reprise d'immeubles qui garantissaient des prêts hypothécaires. Ces reprises ne devraient pas nous causer des pertes importantes.

Le total de l'actif des fonds généraux atteint donc 273 137 842 \$, soit une augmentation de 16 % par rapport à 1978.

Quant à l'actif des fonds séparés, il se compose des fonds de placement des régimes supplémentaires de rentes de retraite à leur valeur marchande.

Le total de ces fonds s'élève à 111 871 090 \$, une augmentation de

26 %, et comprend les fonds suivants: le fonds d'obligations, 35 969 139 \$; le fonds d'actions, 32 188 195 \$; le fonds d'hypothèques, 43 713 756 \$.

Le total de l'actif, y compris les fonds généraux et les fonds séparés, s'établit donc à 385 008 932 \$. Ainsi, l'actif s'est accru en 1979 de 60 462 207 \$, soit une augmentation de 19 % par rapport à celui de la fin de l'exercice 1978.

### Passif et Bénéfices non répartis

Le passif représente nos engagements envers les propriétaires de contrats et les tiers. Le principal élément de ces engagements est la provision mathématique pour nos contrats d'assurance et de rentes qui atteint 179 749 914 \$, soit une augmentation de 16 %. Puis, comme second élément en importance, les exigibilités en vertu des fonds séparés de placement des régimes supplémentaires de rentes de retraite mentionnés à l'actif.

Viennent ensuite d'autres postes: une provision pour demandes de prestations en voie de règlement, 33 678 434 \$; une provision pour participations et ristournes, 20 820 626 \$; des sommes laissées en dépôt par les propriétaires de contrats, 6 682 395 \$; des commissions, salaires et autres frais courus, 657 152 \$; les intérêts attribués au Fonds de réserve, 34 271 \$; des taxes et impôts à payer, 318 891 \$ et d'autres éléments à court terme qui totalisent 5 686 781 \$. Le total de nos engagements envers les propriétaires de contrats et les tiers s'établissait donc à la fin de l'exercice à 359 499 554 \$.

La différence entre l'actif et ces engagements représente les bénéfices non répartis pour un montant de 24 938 189 \$ et le fonds de réserve souscrit par les Caisses populaires Desjardins qui demeure inchangé à 571 189 \$.

Ces deux éléments forment 25 509 378 \$ et s'ajoutent au passif.

### Assurances en vigueur

Le 31 décembre 1979, le montant de toutes les assurances en vigueur à L'Assurance-Vie Desjardins se chiffrait à 12 771 345 513 \$, marquant une progression de 13 % par rapport au 31 décembre 1978. Ces assurances se répartissaient ainsi.

assurances individuelles	1 235 148 946 \$
assurances collectives	2 883 140 609 \$
assurances des caisses d'épargne et de crédit	8 653 055 958 \$

### Assurances individuelles

Je tiens à souligner le travail exceptionnel de notre équipe d'assureurs-vie et de directeurs d'agence. Grâce à eux, l'année 1979 a été marquée par l'atteinte du premier milliard d'assurances individuelles en vigueur. C'est une performance remarquable si l'on songe que ce résultat a été obtenu en 30 ans seulement. Il convient de féliciter tous les artisans de ce succès et particulièrement les responsables actuels de ce secteur de notre activité. Ce succès augure bien pour la réalisation de notre nouvel objec-

tif, soit le deuxième milliard au cours des six prochaines années.

Je tiens à signaler d'une façon spéciale les succès remportés par certains de nos assureurs-vie. En effet, ce n'est pas tous les ans qu'une institution d'assurance-vie de la taille de la nôtre peut compter 40 assureurs-vie qui se qualifient au titre de membre de la *Million Dollar Round Table*. Je suis donc heureux, au nom de L'Assurance-Vie Desjardins, de les féliciter tous ainsi que leurs directeurs d'agence respectifs.

Au secteur des assurances et rentes individuelles, il faut souligner aussi l'atteinte d'un des principaux objectifs de 1979 à savoir l'augmentation de la protection moyenne et de la prime moyenne par police. Cet objectif important s'inscrit dans l'orientation marketing du secteur qui consiste à atteindre davantage le marché des gens à revenu moyen-élevé et élevé. Quant aux régimes de rentes de retraite et de rentes viagères, nos assureurs-vie ont fait souscrire des contrats totalisant 7 113 000 \$ en nouvelles cotisations.

### Assurances collectives

À la fin de l'exercice 1979, le montant des assurances collectives en vigueur se chiffrait à 2 883 140 609 \$, ce qui représente une augmentation de 306 754 130 \$. Les primes ont augmenté de 10 %, ce qui est un peu moins que l'objectif fixé, mais ce qui représente quand même une progression fort satisfaisante.

Le régime UNI-d 2-24 conçu pour les entreprises comptant un petit nombre d'employés de même que le nouveau régime destiné aux bureaux de services professionnels, UNIPRO 4-49, ont connu une année excellente. La plupart des nouveaux régimes UNI-d 2-24, soit 82 %, ont été vendus par nos assureurs-vie. UNIPRO 4-49, pour sa part, a reçu un accueil très favorable qui augure bien pour 1980.

Evidemment, ces chiffres ne tiennent pas compte de L'ASSURANCE POPULAIRE DESJARDINS; le portefeuille de ce régime que nous partageons avec La Sauvegarde Compagnie d'assurance sur la vie, représente 244 136 250 \$ en assurances en vigueur. Les membres de 1 212 caisses peuvent maintenant profiter de ce régime comparativement à 1 179 l'an dernier.

### Assurances des caisses d'épargne et de crédit

À la fin de l'exercice clos le 31 décembre 1979, les assurances prêt, épargne et capital social en vigueur totalisaient 8 653 055 958 \$, soit une augmentation de 14 % par rapport à 1978.

Comparativement à 1978, l'assurance-vie prêt a augmenté de 18,2 % pour atteindre 6 810 429 473 \$ et l'assurance-vie épargne et capital social a progressé de 2,1 % pour se fixer à 1 842 626 485 \$.

Il est encore difficile d'évaluer l'effet des modifications apportées en cours d'année au régime d'assurance-prêt. Il faudra connaître l'expérience d'une année complète avant de pouvoir mesurer avec une plus grande exactitude la

portée des modifications sur le volume d'affaires en vigueur. Ce qui importe, toutefois, c'est que les modifications apportées ont amélioré la valeur des services rendus aux caisses et à leurs membres.

### Fonds séparés de placement des régimes supplémentaires de rentes de retraite

Nous pourrions dissenter longuement sur la façon dont nous avons essayé de faire fructifier ces fonds en cours d'année et tirer des comparaisons intéressantes avec des fonds similaires sur les marchés financiers. Cependant, je me limiterai à quelques précisions intéressantes pour faire suite aux commentaires de notre président.

La valeur unitaire du fonds d'obligations le 31 décembre 1979 était de 22,06 \$ alors que le 31 décembre 1978, elle était de 21,94 \$. Le rendement brut anticipé de ce fonds est de 11,54 %. Quant à la valeur unitaire du fonds d'actions à la fin de l'année 1978, elle était de 19,88 \$, alors que le 31 décembre 1979 elle s'établissait à 27,40 \$, soit une augmentation de 37,83 %. Le rendement brut anticipé au fonds d'actions est de 4,21 %. Enfin, la valeur unitaire du fonds d'hypothèques au début de l'année 1979 était de 17,74 \$, alors qu'elle se chiffrait à 18,67 \$ le 31 décembre de la même année, soit une augmentation de 5,24 %. Le rendement brut anticipé du fonds d'hypothèques est de 13,45 %. Pour ces trois fonds, la pondération des investissements donne un rendement moyen supérieur à 13 %.

Quant aux autres fonds dont l'état apparait au mouvement des fonds des régimes supplémentaires de rentes de retraite, comme le fonds des retraités, les cotisations volontaires et le fonds de dépôt, dont le montant total est de 15 113 860 \$, ils sont investis dans les fonds généraux et leur rendement est fonction de l'ensemble des fonds généraux de L'Assurance-Vie Desjardins.

### Ressources humaines

Le personnel interne et externe de L'Assurance-Vie Desjardins qui comprenait 544 personnes le 31 décembre 1978 est passé à 552 personnes le 31 décembre 1979, soit une augmentation de 1,5 %. Il faut ajouter à ce nombre nos 130 assureurs-vie et directeurs d'agence. Quant au nombre d'employés permanents du siège social, il est passé de 450 en 1978 à 452 en 1979. Cette faible augmentation est la conséquence, bien sûr, des objectifs et des politiques que nous vous avons déjà exposés et qui proposaient la limitation de l'embauche de personnel pour s'en tenir au strict nécessaire.

### Formation

L'Assurance-Vie Desjardins a toujours accordé une importance prioritaire à la formation de son personnel. Chaque année, nombreux sont les employés qui répondent avec de plus en plus d'enthousiasme aux avantages de formation que la compagnie met à leur disposition. L'année 1979 a été particulièrement

importante dans ce domaine non pas surtout quant au nombre de personnes engagées dans des stages de formation mais plutôt en raison des succès obtenus. On trouvera d'ailleurs à la fin de ce rapport des notes sur ce sujet. Je voudrais féliciter tous les employés qui ont fait en 1979 un effort spécial pour développer leurs connaissances et particulièrement Monsieur Gilles Juneau qui est devenu *Fellow* de la *Life Office Management Association*; Monsieur Léandre Boutin qui a obtenu le titre d'assureur-vie agréé; Messieurs Jean-Claude Bourgain, Marcel Bilodeau, Gilbert Dionne et Michel Beaulieu qui ont obtenu le titre de *Fellow* de la Société des actuaires.

### Restructuration

Dans le cadre des opérations de restructuration entreprises il y a quelques années, nous sommes heureux de vous faire part de la création de quatre services à la Direction des assurances aux caisses et de la nomination de leur directeur.

Ce sont Monsieur Serge Côté, au Service de l'actuariat; Monsieur André Duval, au Service aux assurés (employés et administrateurs); Mademoiselle Andrée Jalbert, au Service aux assurés (membres); et Monsieur Michel Labrèque, au Service du Marketing.

Avant de terminer ce rapport, je voudrais remercier d'abord les membres du Conseil d'administration et principalement le président de la compagnie pour leur appui, mes collaborateurs de la direction, les directeurs de service, de division et de section ainsi que tout le personnel de notre grande équipe pour leur travail acharné et les résultats obtenus.

Cette grande équipe, dynamique et compétente, nous sommes certains de pouvoir dire qu'elle vise à l'excellence, à une efficacité maximale et à une productivité toujours plus forte, de façon à ce que nous puissions atteindre nos objectifs de service, de pénétration du marché et de rentabilité.

C'est sous ce signe d'ailleurs que nous envisageons non seulement l'année 1980, mais aussi les années de la décennie qui commence.

*Le directeur général,*

*René Massicotte*



 Une grande  
équipe

# Les services

## **Ressources humaines et techniques**

Florent Gauthier, c.r.i.  
directeur du Personnel

Gaston Lauzier, b.sc. (math.)  
directeur des Systèmes d'information

## **Assurances aux caisses**

Serge Côté, f.s.a., f.i.c.a.  
directeur de l'Actuariat

André Duval, m.sc.c.  
directeur du Service aux assurés  
(employés et administrateurs)

Andrée Jalbert, f.l.m.i.  
directeur du Service aux assurés (membres)

Michel Labrègue, adm.a.  
directeur du Marketing

## **Assurances et rentes individuelles et collectives**

Gabriel Boulanger, f.l.m.i.  
directeur du Service aux assurés  
Assurances et rentes collectives

Jean-Claude Bourgault, f.s.a., f.i.c.a.  
directeur de la Commercialisation  
Assurances et rentes collectives

André Ferragne, m.a., a.-v.a.  
directeur des Agences

Jules Rivard, f.s.a., f.i.c.a.  
directeur du Service aux assurés  
Assurances et rentes individuelles

Jean-Jacques Tremblay, d.ph.  
directeur du Marketing

## **Finances, Actuariat et Contrôle**

Jean-Louis Garant, r.i.a., f.l.m.i.  
directeur du Contrôle

Yves Pellerin, r.i.a., f.l.m.i.  
directeur des Placements  
hypothécaires et immobiliers

Marcel Pepin, f.s.a., f.i.c.a.  
actuaire de la compagnie

Claude Pilon, c.f.a.  
directeur des Placements mobiliers

# Résultats

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE

1979

1978

## Revenu

Fonds généraux		
Primes et cotisations (note 2)	134 245 933 \$	123 293 482 \$
Intérêts, dividendes, loyers et gains nets en capital après déduction des frais de placement (notes 1-B, 1-C, 3)	21 841 520	18 048 588
Frais de gestion et autres	2 321 572	1 865 995
	<u>158 409 025</u>	<u>143 208 065</u>
Fonds séparés		
Cotisations	12 717 384	15 780 546
Intérêts et dividendes	9 158 181	6 865 772
Gains nets en capital réalisés et non réalisés (note 1-F)	1 955 489	2 465 266
Autres	262 553	256 399
	<u>24 093 607</u>	<u>25 367 983</u>
	<u><b>182 502 632</b></u>	<u><b>168 576 048</b></u>

## Utilisation du revenu

Fonds généraux		
Prestations et rentes (note 4)	84 975 817	72 546 844
Augmentation de la provision mathématique	24 968 426	28 174 554
Intérêts sur dépôts	1 379 682	1 069 171
Commissions	3 434 301	3 724 030
Frais d'exploitation	15 406 083	13 569 853
Taxes sur primes et taxes diverses	2 222 623	2 091 329
	<u>132 386 932</u>	<u>121 175 781</u>
Fonds séparés		
Prestations et rentes	411 206	1 082 918
Frais de gestion versés aux fonds généraux et à des conseillers	1 460 298	1 158 151
Augmentation des exigibilités des régimes supplémentaires de rentes de retraite	22 963 190	20 748 228
	<u>24 834 694</u>	<u>22 989 297</u>
	<u>157 221 626</u>	<u>144 165 078</u>
<b>Bénéfice d'exploitation</b>	25 281 006	24 410 970
Participations et ristournes (note 5)	19 651 463	20 088 946
Intérêts attribués au Fonds de réserve	34 271	34 271
	<u>44 966 740</u>	<u>44 534 187</u>
<b>Bénéfice avant impôt sur le revenu</b>	5 595 272	4 287 753
Impôt sur le revenu	1 144 162	1 183 152
	<u>4 451 110 \$</u>	<u>3 104 601 \$</u>



# Bénéfices non répartis

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 1979

	BÉNÉFICES AFFECTÉS			BÉNÉFICES NON AFFECTÉS	TOTAL
	Réserve pour fluctuation de la valeur marchande des placements	Réserve complémentaire à la provision mathématique de certains contrats	Réserve pour fluctuation de la valeur de divers éléments d'actif	Fonds généraux	Bénéfices non répartis
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	10 500 000 \$	418 546 \$	919 264 \$	7 917 569 \$	19 755 379 \$
Redressement des exercices antérieurs (note 1-A)				731 700	731 700
Solde redressé au 1er janvier 1979	10 500 000	418 546	919 264	8 649 269	20 487 079
Bénéfice net de l'exercice		714	400 358	4 050 038	4 451 110
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	10 500 000 \$	419 260 \$	1 319 622 \$	12 699 307 \$	24 938 189 \$

## Évolution de la situation financière

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE

	1979	1978
<b>Provenance des fonds</b>		
Bénéfice net de l'exercice	4 451 110 \$	3 104 601 \$
Attributions du revenu qui n'influent pas sur les déboursés de fonds		
Amortissements de l'escompte et des pertes sur valeurs mobilières	813 560	(447 389)
Amortissement des immobilisations et d'autres éléments d'actif	309 401	259 074
Augmentation de la provision mathématique	24 968 426	28 174 554
Augmentation de la provision pour participations et ristournes	(45 372)	4 616 769
Augmentation de la provision pour demandes de prestations en voie de règlement et non déclarées	6 279 218	2 755 273
Augmentation des sommes laissées en dépôt	279	1 582 246
Augmentation nette des exigibilités des régimes supplémentaires de rentes de retraite	22 963 190	20 748 228
Augmentation des autres éléments de passif	1 844 451	1 525 205
Produit des placements		
Obligations et débetures	12 304 416	17 275 984
Actions et parts sociales	11 646 587	6 258 369
Prêts hypothécaires	16 319 116	17 401 909
Immeubles et terrains	389 677	218 713
	<b>102 244 059 \$</b>	<b>103 473 536 \$</b>
<b>Utilisation des fonds</b>		
Placements		
Obligations et débetures	42 336 633 \$	51 773 005 \$
Actions et parts sociales	24 452 224	12 759 596
Prêts hypothécaires	34 655 212	36 193 965
Immeubles et terrains	531 441	182 506
Acquisition de mobilier et d'équipement	957 327	296 074
Augmentation des avances sur polices	871 302	462 396
Augmentation de l'encaisse et des certificats de dépôt garanti	(7 993 410)	(2 187 418)
Augmentation des autres éléments d'actif	4 477 841	1 528 146
Augmentation de la valeur marchande des fonds séparés	1 955 489	2 465 266
	<b>102 244 059 \$</b>	<b>103 473 536 \$</b>

## Actif

	1979	1978
Obligations et débetures (note 1-B)	118 575 382 \$	97 597 895 \$
Actions et parts sociales (note 1-C)	26 143 482	20 023 112
Prêts hypothécaires (note 1-D)	88 629 996	82 289 720
Avances sur polices	5 049 214	4 177 912
Immeubles et terrains (note 1-G)		
Siège social	6 353 017	6 477 832
Autres	5 448 940	952 149
Mobilier et équipement (notes 1-H, 1-I)	1 592 620	805 780
Convention de vente de titres	351 864	361 864
Certificats de dépôt garantis	300 000	2 000 000
Encaisse	309 514	3 173 612
Primes à recevoir	14 374 372	13 072 640
Revenu couru de placement	3 841 942	3 048 360
Autres éléments à court terme (notes 1-H, 6)	2 167 499	1 657 949
	<u>273 137 842</u>	<u>235 638 825</u>
Fonds séparés de placement des régimes supplémentaires de rentes de retraite à la valeur marchande		
Fonds d'obligations	35 969 139	28 986 598
Fonds d'actions	32 188 195	21 651 277
Fonds d'hypothèques	43 713 756	38 270 025
	<u>111 871 090</u>	<u>88 907 900</u>
	<u>385 008 932 \$</u>	<u>324 546 725 \$</u>

### Certificat de l'actuaire

Je certifie que la provision mathématique de 179 749 914 \$ répond aux exigences de l'article 82 de la Loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques et, qu'à mon avis, elle constitue, avec les montants inscrits pour le compte des assurés dans les fonds séparés établis conformément au paragraphe 81 (6) de la même loi, une provision bonne et suffisante pour tous les engagements non échus de la compagnie lesquels sont garantis dans les dispositions de ses polices.

**Marcel Pepin, f.s.a., s.i.c.a.**  
actuaire de la compagnie

Lévis, le 14 février 1980

**Approuvé par le Conseil d'administration**  
**Jean-Marie Ouellet**      **Oscar Mercure, c.a.**  
président du conseil      président

Lévis, le 14 février 1980

## Passif

	1979	1978
Provision mathématique (note 1-A)	179 749 914 \$	154 781 488 \$
Provision pour demandes de prestations en voie de règlement et non déclarées	33 678 434	27 399 216
Provision pour participations et ristournes	20 820 626	20 865 998
Sommes laissées en dépôt	6 682 395	6 682 116
Commissions, salaires et autres frais courus	657 152	374 338
Intérêts attribués au Fonds de réserve	34 271	34 271
Taxes et impôts à payer	318 891	769 256
Autres éléments à court terme (note 7)	5 686 781	3 673 874
Exigibilités en vertu des fonds séparés de placement des régimes supplémentaires de rentes de retraite	111 871 090	88 907 900
	<u>359 499 554</u>	<u>303 488 457</u>

## Fonds de réserve et bénéfices non répartis

Fonds de réserve souscrit par les Caisses populaires Desjardins	571 189	571 189
Bénéfices non répartis affectés		
Réserve pour fluctuation de la valeur marchande des placements (note 1-E)	10 500 000	10 500 000
Réserve complémentaire à la provision mathématique de certains contrats (note 1-A)	419 260	418 546
Réserve pour fluctuation de la valeur de divers éléments d'actif (note 1-H)	1 319 622	919 264
Bénéfices non répartis non affectés	12 699 307	8 649 269
	<u>25 509 378</u>	<u>21 058 268</u>
	<u><b>385 008 932 \$</b></u>	<u><b>324 546 725 \$</b></u>

### Rapport des vérificateurs

Nous avons vérifié le bilan de L'ASSURANCE-VIE DESJARDINS au 31 décembre 1979, ainsi que les états des résultats, des bénéfices non répartis et de l'évolution de la situation financière de l'exercice clos à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté, par conséquent, les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la compagnie au 31 décembre 1979, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice clos à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus, lesquels ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

**Mallette, Benoît, Boulanger, Rondeau et Associés**  
Comptables agréés

Québec, le 12 février 1980

# Notes complémentaires

## 1. Méthodes comptables

Les états financiers figurant dans ce rapport annuel répondent aux exigences du Département des assurances du Canada concernant la production des états financiers annuels. Ces exigences portent en grande partie sur deux aspects différents: solvabilité et liquidité. Certaines des plus importantes pratiques comptables utilisées pour la préparation des états financiers présentés dans ce rapport annuel sont décrites ci-dessous.

La provision mathématique au titre des assurances individuelles est établie selon la méthode canadienne modifiée en 1978.

a) La provision mathématique des nouveaux contrats peut être négative ou inférieure à leur valeur de rachat et une réserve complémentaire de 419 260 \$ a dû être constituée.

À des fins d'impôt, la provision mathématique au titre des assurances individuelles est calculée selon la méthode d'assurance temporaire préliminaire.

En assurances et rentes individuelles, des changements dans la méthode et les hypothèses de calcul des réserves ont produit les effets suivants:

a) Rentes individuelles participantes:

94 118 \$ virés aux bénéfices non répartis et non imposables.

b) Rentes individuelles non participantes:

317 825 \$ virés aux bénéfices non répartis et provenant de la réserve de 1978 et 152 555 \$ payables en impôt.

c) Assurances individuelles:

574 329 \$ virés aux bénéfices non répartis dont 154 894 \$ sont imposables et 74 349 \$ payables en impôt.

La création d'une nouvelle réserve provenant des bénéfices non répartis de 509 980 \$ déductible pour fins d'impôt et de 244 790 \$ en impôt à recevoir.

En assurances collectives, des changements dans les hypothèses de calcul des réserves ont produit les effets suivants:

347 226 \$ virés aux bénéfices non répartis dont 228 550 \$ sont imposables et 109 704 \$ payables en impôt.

Le redressement net s'élève à 731 700 \$.

b) Les gains ou les pertes en capital réalisés sur les ventes d'obligations et de débetures sont amortis jusqu'à l'échéance du titre vendu (maximum 20 ans). Les obligations et les débetures sont comptabilisées au prix coûtant amorti plus ou moins le solde non amorti des gains ou pertes sur les ventes de ces titres. La différence entre le produit des ventes d'une obligation ou d'une débeture et le coût amorti est considérée être un ajustement du rendement du portefeuille futur.

Le coût amorti et la valeur marchande des obligations et des débetures s'établissent comme suit:

	1979		1978	
	Coût amorti ajusté	Valeur marchande	Coût amorti ajusté	Valeur marchande
Gouvernements fédéral et provinciaux	27 463 494 \$	24 168 200 \$	18 935 137 \$	18 362 300 \$
Municipalités et commissions scolaires	46 183 429	40 844 420	37 949 963	37 094 655
Entreprises diverses	44 593 857	37 693 970	40 276 231	38 698 000
	<b>118 240 780 \$</b>	<b>102 706 590 \$</b>	<b>97 161 331 \$</b>	<b>94 154 955 \$</b>
Solde non amorti des gains ou pertes sur ventes de titres	334 602		436 564	
	<b>118 575 382 \$</b>		<b>97 597 895 \$</b>	

c) Les gains ou les pertes en capital réalisés sur les ventes d'actions ne sont pas comptabilisés dans les opérations au moment de la transaction. Ils sont inclus dans un compte d'ajustement de la valeur comptable des actions. De plus, un ajustement annuel de 7 % de la différence entre la valeur comptable ajustée et la valeur marchande de toutes les actions est attribué aux opérations et les actions sont comptabilisées au prix coûtant ainsi ajusté.

Le coût et la valeur marchande des actions et parts sociales s'établissent comme suit:

	1979		1978	
	Coût ajusté	Valeur marchande	Coût ajusté	Valeur marchande
Actions et parts sociales	27 060 381 \$	31 943 241 \$	20 127 360 \$	22 377 243 \$
Compte d'ajustement	(916 899)		(104 248)	
	<b>26 143 482 \$</b>		<b>20 023 112 \$</b>	

- d) Les prêts hypothécaires sont comptabilisés au prix coûtant amorti. Le coût amorti et la valeur marchande des prêts hypothécaires s'établissent comme suit:

	1979		1978	
	Coût amorti	Valeur marchande	Coût amorti	Valeur marchande
Prêts hypothécaires	88 629 996 \$	84 107 251 \$	82 289 720 \$	81 908 190 \$

- e) La Loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques prévoit que la réserve pour fluctuation de la valeur marchande des placements doit être égale à la somme des montants suivants:

- a) Pour les opérations d'assurance-vie,
- 1 ½ % de l'ensemble de la valeur comptable des titres de créances (obligations et prêts hypothécaires), soit 2 826 732 \$;
  - l'excédent des pertes non réalisées en actions et bien-fonds, sur les profits non réalisés en obligations et prêts hypothécaires, soit 0 \$
  - la provision pour le change de monnaies au titre de placements étrangers, soit (127 775 \$)
- b) Pour les opérations d'assurance autres que vie,  
les pertes non réalisées sur les obligations dont l'échéance est de plus de 5 ans, soit 1 554 906 \$

La réserve requise s'élève à 4 253 863 \$

Le 31 décembre 1979, les bénéfices affectés à cette réserve s'élevaient à 10 500 000 \$

- f) Les placements au chapitre des fonds séparés sont comptabilisés à leur valeur marchande. Les pertes ou gains nets en capital réalisés et non réalisés sont imputés aux opérations de l'exercice et se répartissent comme suit:

	1979	1978
Gains nets réalisés	1 271 788 \$	436 352 \$
Gains ou pertes nets non réalisés	683 701	2 028 914
	<b>1 955 489 \$</b>	<b>2 465 266 \$</b>

- g) L'immeuble du siège social est comptabilisé au prix coûtant amorti. Il est amorti selon la méthode de la ligne droite à raison de 2 % par année. Les autres immeubles détenus à des fins de placement sont revendus le plus rapidement possible et ne sont pas amortis.

La valeur du terrain et de l'immeuble du siège social est établie comme suit:

	1979	1978
Terrain au prix coûtant	267 960 \$	266 330 \$
Immeuble au prix coûtant	6 947 698	6 935 229
Amortissement accumulé	862 641	723 727
	<b>6 353 017 \$</b>	<b>6 477 832 \$</b>

- h) Les frais payés d'avance, les soldes débiteurs des assureurs-vie, le mobilier et l'équipement sont comptabilisés comme des éléments d'actif. Cependant, le Département des assurances du Canada exige qu'un montant égal à la valeur nette de ces éléments d'actif soit affecté aux bénéfices non répartis. La valeur nette de l'ordinateur qui s'élève à 394 117 \$ est exclue de cette exigence.

- i) Le mobilier et l'équipement sont comptabilisés au prix coûtant amorti. Ils sont amortis selon la méthode de la ligne droite à raison de 10 % par année.

Le prix coûtant et l'amortissement accumulé du mobilier et de l'équipement se répartissent comme suit:

	1979	1978
Prix coûtant	2 673 521 \$	1 716 194 \$
Amortissement accumulé	1 080 901	910 414
	<b>1 592 620 \$</b>	<b>805 780 \$</b>

- j) L'écart entre le revenu des fonds séparés et son utilisation se retrouve dans l'augmentation de la provision mathématique du fonds des retraités lequel fait partie des fonds généraux de la compagnie.

## 2. Primes et cotisations

Les primes et les cotisations proviennent des sources suivantes:

	1979	1978
Assurance-vie individuelle	13 175 239 \$	12 295 623 \$
Rentes individuelles	14 413 213	13 413 364
Assurance-vie collective	11 101 359	8 332 203
Rentes collectives	2 630 824	2 333 195
Assurance-prêt (vie et invalidité)	61 486 958	55 773 328
Assurance-vie, épargne et capital social	11 037 113	12 296 788
Assurance accident-maladie et invalidité	20 401 227	18 848 981
	<b>134 245 933 \$</b>	<b>123 293 482 \$</b>

### 3. Intérêts, dividendes, loyers et gains nets en capital après déduction des frais de placement

Ce poste est établi de la façon suivante:

	1979	1978
Obligations	10 119 296 \$	7 447 718 \$
Actions	1 776 452	965 437
Prêts hypothécaires	9 163 374	8 332 703
Avances sur polices	257 818	224 252
Certificats de dépôt garantis	647 162	761 817
Loyers	1 495 747	1 322 562
Intérêts provenant d'autres fonds	(95 088)	(100 884)
Gains nets en capital sur valeurs immobilières	118 599	624 123
Divers	110 651	35 884
	<u>23 594 011 \$</u>	<u>19 613 612 \$</u>
Dépenses relatives aux placements	1 479 682 \$	1 266 024
Impôt foncier	125 562	160 995
Amortissement	147 247	138 005
	<u>1 752 491</u>	<u>1 565 024</u>
	<u><b>21 841 520 \$</b></u>	<u><b>18 048 588 \$</b></u>

### 4. Prestations et rentes

Les prestations et les rentes se répartissent ainsi:

	1979	1978
Assurance-vie individuelle	3 778 571 \$	2 496 563 \$
Rentes individuelles	6 809 322	5 271 216
Assurance-vie collective	7 812 483	5 250 827
Rentes collectives	2 997 520	1 731 961
Assurance-prêt (vie et invalidité)	39 850 628	34 006 265
Assurance-vie, épargne et capital social	6 875 112	6 960 455
Assurance accident-maladie et invalidité	16 852 181	16 829 557
	<u><b>84 975 817 \$</b></u>	<u><b>72 546 844 \$</b></u>

### 5. Participations et ristournes

Les participations et ristournes se répartissent comme suit:

	1979	1978
Assurance-vie individuelle	1 007 831 \$	912 660 \$
Rentes individuelles	411 675	523 307
Assurance-vie collective	591 594	124 439
Rentes collectives	41 438	303 351
Assurance-prêt (vie et invalidité)	13 039 153	11 620 153
Assurance-vie, épargne et capital social	4 307 243	5 693 976
Assurance accident-maladie et invalidité	252 529	911 060
	<u><b>19 651 463 \$</b></u>	<u><b>20 088 946 \$</b></u>

### 6. Autres éléments à court terme (actif)

Les autres éléments d'actif à court terme se répartissent comme suit:

	1979	1978
Montants dus par des réassureurs et des coassureurs	1 928 774 \$	1 442 053 \$
Frais d'acquisition différés	126 408	74 559
Divers	112 317	141 337
	<u><b>2 167 499 \$</b></u>	<u><b>1 657 949 \$</b></u>

### 7. Autres éléments à court terme (passif)

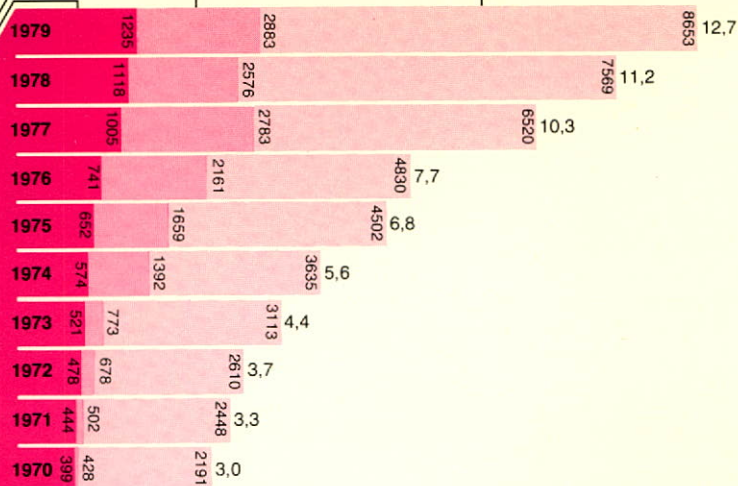
Les autres éléments de passif à court terme se répartissent comme suit:

	1979	1978
Montants dus à des réassureurs et à des coassureurs	2 245 758 \$	1 521 912 \$
Participations et ristournes à payer	396 876	253 753
Montants non attribués	3 044 147	1 898 209
	<u><b>5 686 781 \$</b></u>	<u><b>3 673 874 \$</b></u>

**ASSURANCES DES CAISSES  
D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT**  
(en millions de \$)

**ASSURANCES COLLECTIVES**  
(en millions de \$)

**ASSURANCES INDIVIDUELLES**  
(en millions de \$)

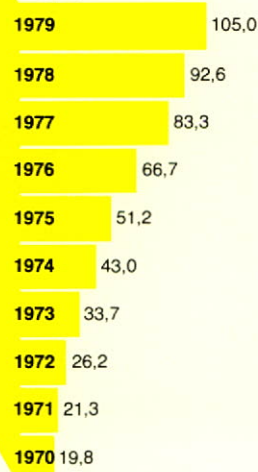
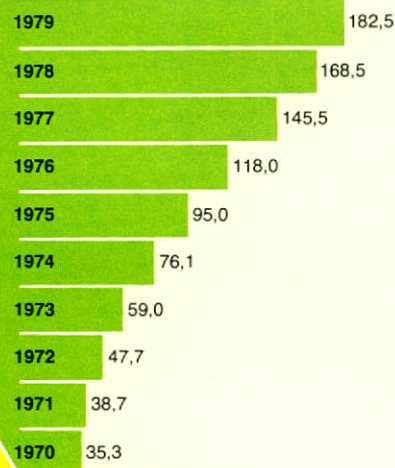
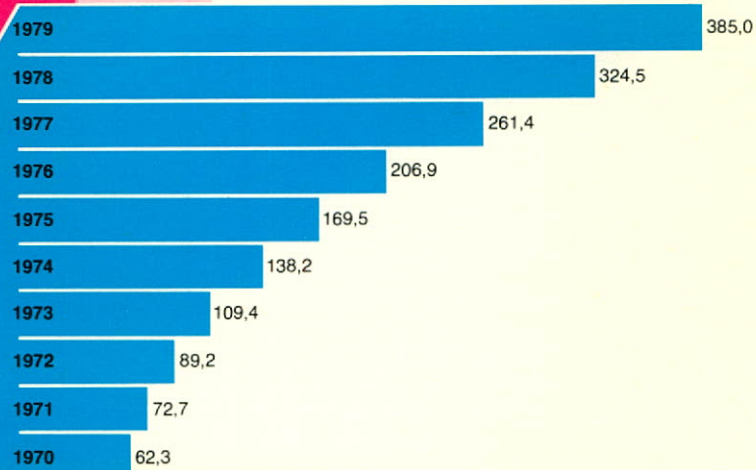


**Assurances en vigueur**  
(en milliards de dollars)

**Actif**  
(en millions de \$)

**Revenu**  
(en millions de \$)

**Prestations, rentes,  
participations et ristournes**  
(en millions de \$)



# Croissance

(EN MILLIERS DE \$, SAUF POUR LES ÉLÉMENTS NON FINANCIERS)

	1979	1978	1974	1969
<b>RÉSULTATS</b>				
<b>Revenu</b>				
Primes et cotisations	146 963 \$	139 074 \$	70 443 \$	28 152 \$
Placements	32 955	27 380	4 870	2 493
Autres	2 584	2 122	840	—
<b>TOTAL</b>	<b>182 502</b>	<b>168 576</b>	<b>76 153</b>	<b>30 645</b>
<b>Utilisation du revenu</b>				
Prestations et rentes	85 387	73 630	35 842	15 947
Augmentation de la provision mathématique	24 968	28 174	12 044	4 559
Commissions, taxes et frais d'exploitation	21 063	19 385	9 571	5 012
Participations et ristournes	19 651	20 089	8 387	2 662
Augmentation des exigibilités des régimes supplémentaires de rentes de retraite	22 963	20 748	6 122	1 366
Autres	2 875	2 262	433	118
Impôt sur le revenu	1 144	1 183	1 717	301
<b>TOTAL</b>	<b>178 051</b>	<b>165 471</b>	<b>74 116</b>	<b>29 965</b>
<b>Bénéfice net de l'exercice</b>	<b>4 451 \$</b>	<b>3 105 \$</b>	<b>2 037 \$</b>	<b>680 \$</b>
<b>BILAN</b>				
<b>Actif</b>				
Obligations et débetures	154 544 \$	126 584 \$	58 589 \$	17 493 \$
Actions et parts sociales	58 332	41 674	17 236	6 859
Prêts hypothécaires	132 344	120 560	45 861	18 934
Autres éléments d'actif	39 789	35 729	16 522	8 560
<b>TOTAL</b>	<b>385 009 \$</b>	<b>324 547 \$</b>	<b>138 208 \$</b>	<b>51 846 \$</b>
<b>Passif et bénéfices non répartis</b>				
Provision mathématique	179 750 \$	154 782 \$	68 619 \$	30 318 \$
Provision pour demandes de prestations en voie de règlement et non déclarées	33 679	27 399	12 040	4 309
Provision pour participations et ristournes	20 821	20 866	8 194	2 664
Exigibilités en vertu des fonds séparés de placements des régimes supplémentaires de rentes de retraite	111 871	88 908	33 409	7 409
Autres éléments de passif	13 379	11 534	5 585	1 463
Fonds de réserve et bénéfices non répartis	25 509	21 058	10 361	5 683
<b>TOTAL</b>	<b>385 009 \$</b>	<b>324 547 \$</b>	<b>138 208 \$</b>	<b>51 846 \$</b>
<b>STATISTIQUES</b>				
Assurances en vigueur	12 771 345 \$	11 264 419 \$	5 602 762 \$	2 829 295 \$
<b>Actif par fonds</b>				
Fonds généraux	273 138 \$	235 639 \$	104 799 \$	44 437 \$
Fonds d'obligations	35 969	28 987	15 371	3 748
Fonds d'actions	32 188	21 651	7 696	3 661
Fonds d'hypothèques	43 714	38 270	10 342	—
<b>TOTAL</b>	<b>385 009 \$</b>	<b>324 547 \$</b>	<b>138 208 \$</b>	<b>51 846 \$</b>
Taux de rendement net sur les placements	9,58 %	9,46 %	7,80 %	6,57 %
Nombre d'employés	552	544	386	317
Nombre d'assureurs-vie et de directeurs d'agence	130	135	122	95

Les méthodes comptables ont été considérablement modifiées à partir de 1978.

Les postes correspondants des fonds généraux et des fonds séparés ainsi que plusieurs autres postes de même type ont été regroupés.



# Régimes supplémentaires de rentes de retraite

## MOUVEMENT DES FONDS POUR L'ANNÉE 1979

	FONDS GÉNÉRAUX			FONDS SÉPARÉS			TOTAL	
	Fonds des retraités	Cotisations volontaires	Fonds de dépôt	Fonds d'obligations	Fonds d'actions	Fonds d'hypothèques	1979	1978
<b>SOLDE AU 1ER JANVIER 1979 AVANT PROVISION PLUS:</b>	12 174 548 \$	595 821 \$	3 412 104 \$	28 986 598 \$	21 651 277 \$	38 270 025 \$	105 090 373 \$	81 561 159 \$
Transfert interfonds (part du M.C.P.D.)	(11 397 681)	(465 283)	11 862 964				-0-	-0-
Cotisations		26 198	813 935	6 706 441	2 329 582	3 681 361	13 557 517	16 255 563
Intérêts et dividendes gagnés	78 813	2 407	1 338 269	3 403 374	1 302 767	4 452 040	10 577 670	8 144 802
Profit ou perte sur réalisations et fluctuations de la valeur marchande				(3 331 870)	7 296 045	(2 008 686)	1 955 489	2 465 266
Sommes laissées en dépôt par les propriétaires de contrats					47 182		47 182	55 172
Perte de mortalité	8 830						8 830	91 790
Transfert du capital et des intérêts du fonds de dépôt aux fonds séparés			(1 019 297)	1 000 019		19 278	-0-	-0-
Ristournes aux retraités	(14 337)		(201 034)	72 688	61 806	80 877	-0-	-0-
Transfert aux cotisations volontaires		9 831	17 900	(8 596)	(8 319)	(10 816)	-0-	-0-
<b>MOINS:</b>								
Retraits par suite de départs ou de décès		14 990	842 889	79 602	62 016	80 204	1 079 701	918 305
Transferts de réserves aux rentes collectives des fonds généraux							-0-	14 640
Retraits de sommes laissées en dépôt par des propriétaires de contrats					56 067		56 067	40 637
Transfert au fonds des retraités pour nouveaux retraités	(278 246)		36	102 102	78 844	97 264	-0-	-0-
Rentes versées	101 717		1 430 526	32 204	31 223	42 159	1 637 829	1 351 284
Frais d'administration et frais d'enregistrement			298	640 192	258 580	543 476	1 442 546	1 149 683
Honoraires de conseillers				5 415	5 415	7 220	18 050	8 830
Solde au 31 décembre 1979 avant provision	1 026 702	153 984	13 951 094	35 969 139	32 188 195	43 713 756	127 002 868	105 090 373
Provision pour ristournes aux retraités	17 918						17 918	208 126
<b>SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 1979</b>	<b>1 008 784 \$</b>	<b>153 984 \$</b>	<b>13 951 094 \$</b>	<b>35 969 139 \$</b>	<b>32 188 195 \$</b>	<b>43 713 756 \$</b>	<b>126 984 950 \$</b>	<b>104 882 247 \$</b>





 Une grande  
équipe

# Une grande équipe

## Et d'un... milliard

L'année 1979 aura marqué, en assurances individuelles, l'atteinte d'une étape, d'un chiffre magique. Un milliard d'assurances en vigueur, c'est quand même plus qu'un symbole. Cela traduit en chiffres l'importance des services rendus sous forme de protection à notre clientèle.

L'événement n'est pas passé inaperçu. Un concours spécial invitait l'équipe de l'Assurance individuelle à fournir un effort de productivité qui aurait pour résultat de franchir le cap du premier milliard. Ce concours appelé «j'en serai» proposait aux assureurs-vie trois objectifs: un minimum de contrats, un minimum de primes par police et un minimum d'assurance. Des médailles spécialement frappées pour le concours dont 27 d'or, 22 d'argent et 15 de bronze, pour un total de 64, ont été remises aux assureurs-vie qui ont atteint en tout ou en partie les objectifs proposés.

Pour célébrer ce succès, une grande fête donnée le 24 août réunissait le personnel externe et interne de l'Assurance individuelle. Le conférencier invité était Monsieur Alfred Rouleau, président de la Confédération, premier directeur général et ancien président de L'Assurance-Vie Desjardins.

Cette rencontre se voulait surtout un hommage au travail des pionniers et à toute la lignée de ceux qui ont contribué au cours des années à la réalisation de ce premier milliard.

Cet événement a donné lieu à l'annonce d'un objectif nouveau: le 2<sup>e</sup> milliard en 1985.

Ainsi, le premier milliard aura été atteint en 30 ans et le second en 6 ans.

## Million Dollar Round Table

La *Million Dollar Round Table* est une association nord-américaine qui reconnaît chaque année la performance des assureurs-vie du monde entier qui atteignent des objectifs de ventes exceptionnels.

En 1979, 40 assureurs-vie de L'Assurance-Vie Desjardins, soit le tiers de l'équipe, se sont qualifiés à ce club sélect. Le nombre de membres de la *M.D.R.T.* de L'Assurance-Vie Desjardins a augmenté de 38 % par rapport à l'année précédente, alors que l'augmentation des membres à ce club, pour toute l'industrie de l'assurance-vie, a été de 17 %.

## Deux nouveaux produits

L'Assurance-Vie Desjardins avait déjà UNI-d 2-24, un régime d'assurance collective adapté aux besoins des petites entreprises comptant de 2 à 24 employés.

En 1979, elle a encore innové en lançant UNIPRO 4-49 et UNIRENTE.

UNIPRO 4-49 est un régime d'assurance collective conçu pour les propriétaires, les associés, les professionnels et les autres employés des bureaux de services professionnels qui emploient de 4 à 49 personnes.

UNIRENTE est un régime supplémentaire de rentes conçu pour convenir aux entreprises de toutes tailles. Il suffit qu'au moins 2 employés y participent. UNIRENTE s'adresse en particulier à ceux des groupes que nous assurons par nos régimes UNI-d 2-24 et UNIPRO 4-49.

Ces deux nouveaux régimes, adaptés aux besoins spécifiques de notre marché, témoignent de l'initiative dynamique du secteur de l'Assurance collective et de sa nouvelle orientation marketing.

L'accueil réservé à ces deux nouveaux produits est plus qu'encourageant.

## Des services... de plus en plus populaires

● L'ASSURANCE POPULAIRE DESJARDINS, offerte conjointement par La Sauvegarde Compagnie d'assurance sur la vie et L'Assurance-Vie Desjardins, compte maintenant deux années d'existence.

Il est difficile de mesurer l'ampleur de ses succès, car il manque, pour le faire, des points de comparaison.

À remarquer toutefois que les attestations d'assurance pour les membres des caisses représentent plus de 244 000 000 \$ d'assurances en vigueur, dont les 2/3 couvrent des hommes et l'autre tiers, des femmes. Plus de 60 % des attestations comportent l'assurance des personnes à charge.

Pour la première fois depuis la mise en vigueur du régime, les montants d'assurance sont indexés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1980. En effet, les montants d'assurance et les primes sont majorés de 19 %, suivant en cela l'indice des prix à la consommation et les modalités prévues à la police.

L'ASSURANCE POPULAIRE DESJARDINS est un service qui répond aux besoins des membres des caisses d'épargne et de crédit.

● PLACEMENT-ASSURANCE est une forme d'épargne assurée qui marque aussi des progrès.

Lors de l'introduction de ce régime, l'Union régionale de Québec avait été la première à s'en prévaloir. Depuis, deux autres unions régionales, soit celles de Trois-Rivières et de Saint-Hyacinthe, ont décidé d'offrir ce service à leurs membres.

● ACCIRANCE a connu également une bonne année en 1979. Malgré la diminution de la clientèle scolaire, la concurrence inévitable, l'élargissement de certains programmes sociaux de l'État, ACCIRANCE a réussi à maintenir sa part du marché grâce à un dynamisme renouvelé, la collaboration constante des caisses d'épargne et de cré-

dit et l'addition de la protection des parents.

En 1979, un pourcentage encore plus élevé de parents ont adhéré à ce régime d'assurance en cas de mort et de mutilation accidentelles. La distribution d'ACCIRANCE a pris une dimension particulière grâce à deux initiatives dignes de mention: collaboration de l'Association d'éducation préscolaire du Québec et distribution exclusive d'ACCIRANCE aux écoles de la Commission des écoles catholiques de Québec (C.E.C.Q.).

ACCIRANCE est un nom qui reflète de plus en plus l'image des services rendus par L'Assurance-Vie Desjardins.

● L'équipe des représentants de la Direction des assurances aux caisses a continué son rôle d'information technique auprès des caisses. Il faut souligner d'une façon spéciale la collaboration qu'elle a apportée aux unions régionales en ce qui a trait aux changements relatifs à l'assurance-prêt.

En outre, un nouveau poste a été créé, celui de représentant aux caisses pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue et celle de l'Ontario-Nord. De plus, un représentant sera affecté en 1980 au territoire de l'Ouest canadien qui comprend le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique. Cette addition portera à 16 le nombre de ceux que l'on se plaît à appeler les «ambassadeurs» de L'Assurance-Vie Desjardins auprès des caisses.

● En 1979, le Service professionnel d'analyse et de consultation, le S.P.A.C., a continué de fournir en exclusivité aux assureurs-vie de L'Assurance-Vie Desjardins toute l'aide technique dont ils peuvent avoir besoin pour trouver les meilleures solutions aux problèmes soumis par leurs clients.

Plusieurs dizaines de dossiers ont été étudiés par le S.P.A.C. et même si ce service n'est pas un mécanisme de vente, de nombreux clients y ont trouvé la solution à leurs problèmes d'assurance et ont souscrit plusieurs millions d'assurance-vie.

Il s'agit d'un autre service à la fois recherché et indispensable dont L'Assurance-Vie Desjardins est fière et dont profitent nos assureurs-vie et leurs clients.

## Formation

La formation, pour le personnel, c'est plus qu'un divertissement intellectuel. C'est plutôt une façon d'atteindre la plénitude de sa personnalité, une satisfaction à l'effort intellectuel, un moyen d'avancement. Pour l'entreprise, c'est la hausse du niveau de compétence, l'amélioration de l'efficacité, une source de dynamisme dans la motivation.

Aussi, L'Assurance-Vie Desjardins consacre-t-elle beaucoup de ressources à la formation de ses employés. C'est certes l'un de ses meilleurs investissements, car le rendement est plus que

satisfaisant quant au nombre d'employés qui s'inscrivent à divers cours, quant au nombre de réussites et quant aux retombées identifiables en augmentation des connaissances, en motivation et en efficacité.

L'année 1979, en particulier, a fourni une gerbe importante d'activités et de réussites.

Voici un aperçu des activités de formation en 1979:

#### Cours de management

C'est la première fois qu'un cours de management est donné à L'Assurance-Vie Desjardins. Il s'agissait d'un programme d'études intensives aussi bien à l'intention des futurs cadres qu'aux cadres déjà en poste. L'objectif de ce cours se voulait une prise de conscience des tâches de management que tout responsable doit assumer et l'acquisition de méthodes de travail efficaces et applicables dans l'entreprise. Plus de 60 cadres ont participé à cette première expérience.

#### L.O.M.A.

(Life Office Management Association)

Examen I	36 réussites
Examen II	27 réussites
Examen III	4 réussites
Examen IV	7 réussites
Examen V	10 réussites
Examen VI	4 réussites
Examen VII	3 réussites

Examen au titre de Fellow — Monsieur Gilles Juneau

#### Relations industrielles

Maîtrise  
Monsieur Roch Laflamme

#### C.F.A.A.V. (Cour de formation de l'Association des assureurs-vie du Canada d'une durée de deux ans)

1 <sup>re</sup> année	7 réussites
2 <sup>e</sup> année	7 réussites

#### A.-V.A. (Assureur-vie agréé) (C.L.U.)

Cours d'une durée de trois ans dispensé par le Conseil de l'éducation de l'Association des assureurs-vie du Canada en consultation avec l'École des Hautes Études Commerciales.

Monsieur Léandre Boutin, a.-v.a.  
Montmagny

Autre examen réussi: 1

#### Actuariat

Examen 5	1 réussite
Examen 7	2 réussites
Examen 9	1 réussite

Fellows de la Société des actuaires (f.s.a.): 4

Messieurs Jean-Claude Bourgault  
Marcel Bilodeau  
Gilbert Dionne  
Michel Beaulieu

Autres examens réussis: 4

#### Formation académique

Beaucoup d'employés ont suivi des cours de niveau universitaire, collégial ou technique. Les cours choisis portaient sur une variété de sujets jugés utiles à la fois pour l'employé et l'entreprise.

Plus de 45 employés se sont inscrits dans diverses disciplines.

#### Formation et activités professionnelles

Dans le but de compléter leurs connaissances, environ 30 employés ont assisté à des cours, des congrès, des séminaires et autres dans plus de 12 genres d'activités professionnelles.

#### Certificat national de compétence

Il ne s'agit en l'occurrence ni de cours, ni de formation proprement dite. Le Certificat national de compétence marque plutôt le résultat de l'efficacité des services d'un assureur-vie.

En 1979, 65 d'entre eux (72 %) ont obtenu leur certificat décerné conjointement par:

L'Association canadienne des compagnies d'assurance-vie L.I.M.R.A. (*Life Insurance Management and Research Association*) et L'Association des assureurs-vie du Canada.

#### Il n'est de richesses que d'hommes

Ce vieil adage du XVI<sup>e</sup> siècle maintes fois évoqué pour exprimer la philosophie traditionnelle de L'Assurance-Vie Desjardins en ce qui concerne l'épanouissement et la mise en valeur de ses ressources humaines, continue d'inspirer, pour le mieux-être de nos assurés actuels et éventuels, la pensée et l'action de cette grande équipe dynamique et compétente.

# Assurances et rentes individuelles

## BAS SAINT-LAURENT

ADRIEN NADEAU, a.-v.a.  
320, rue Saint-Germain est, bureau 501  
Rimouski G5L 1C2  
Tél.: (418) 723-9291

## CÔTE-NORD

LÉO GUIMONT  
760, boul. Laure, bureau 54  
Sept-Îles G4R 1Y4  
Tél.: (418) 968-4022

## DESJARDINS

RAYMOND VERRET  
271, rue Saint-Joseph  
Lauzon G6V 1E7  
Tél.: (418) 837-2421

## ÉDOUARD-MONTPETIT

CLAUDE LALONDE, a.-v.a.  
2, Place Laval, bureau 475  
Laval H7N 5N6  
Tél.: (514) 668-5110

## LA MAURICIE

MICHEL BROUILLETTE  
601, rue Bonaventure  
Trois-Rivières G9A 2B8  
Tél.: (819) 374-6256

## L'ESTRIE

GAÉTAN SAINTE-MARIE  
1845, rue King ouest, bureau 202  
Sherbrooke J1J 2E4  
Tél.: (819) 569-6306

## L'OUTAOUAIS

JEAN-PAUL DESCOEURS  
405, boul. Maloney est, bureau 205  
Gatineau J8P 6Z8  
Tél.: (819) 643-1743

## MONTRÉAL-CHAMBLY

JACQUES DION, a.-v.a.  
1580, boul. Provencher, bureau 203  
Brossard J4W 3B3  
Tél.: (514) 672-1758

## MONTRÉAL JACQUES-CARTIER

ERNEST SARRAZIN, a.-v.a.  
5597, rue Laurendeau  
Montréal H4E 3W2  
Tél.: (514) 769-4521

## MONTRÉAL-LAURIER

GÉRARD GRÉGOIRE, a.-v.a.  
211, rue Jarry est  
Montréal H2P 1T6  
Tél.: (514) 387-7313

## MONTRÉAL-LAVAL

2, Place Laval, bureau 475  
Laval H7N 5N6  
Tél.: (514) 381-8051

## MONTRÉAL-LONGUEUIL

ROLAND CROUSSETTE, a.-v.a.  
1063, boul. Sainte-Foy  
Longueuil J4K 1W5  
Tél.: (514) 463-3901

## MONTRÉAL-MAISONNEUVE

RAYMOND ROBILLARD, a.-v.a.  
7777, boul. L.-H. Lafontaine,  
bureau 207  
Ville d'Anjou H1K 4E4  
Tél.: (514) 354-0270

## QUÉBEC

CLAUDE FONTAINE, a.-v.a.  
510, rue Saint-François est  
Québec G1K 2Z4  
Tél.: (418) 529-4141

## SAGUENAY-LAC SAINT-JEAN

GILLES VERREAULT  
980, boul. de l'Université  
Chicoutimi G7H 6H1  
Tél.: (418) 549-1208

## SAINTE-FOY

RÉMY BÉDARD, a.-v.a.  
2600, boul. Laurier  
Sainte-Foy G1V 2L1  
Tél.: (514) 658-2024

# Assurances et rentes collectives

## LÉVIS

200, av. des Commandeurs  
Lévis G6V 6R2  
Tél.: (418) 835-2222

## MONTRÉAL

2, Complexe Desjardins  
bureau 1806  
Montréal H5B 1B3  
Tél.: (514) 281-8550



**mouvement  
des caisses populaires  
desjardins**

